

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL
Séance publique du 3 juillet 2019



Convocation adressée le 27 juin 2019
Compte rendu affiché le 8 juillet 2019
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 8

L'an deux mille dix-neuf, le trois du mois de juillet, à 10h30, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 27 juin 2019 par Monsieur Loïc GRABER, président, s'est réuni salle Berlioz, au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Monsieur Loïc GRABER.

Présents : MM. GRABER, LAFOND - Mme PICOT

Excusés : MM. CHABRIER, CORAZZOL, MALESKI, RUDIGOZ - Mmes GAILLIOUT, IEHL, DE LAVERNEE, REYNAUD, SANGOUARD

Procuration : M. CHABRIER à M. GRABER
M. CORAZZOL à M. GRABER
M. RUDIGOZ à M. LAFOND
Mme GAILLIOUT à Mme PICOT
Mme REYNAUD à Mme PICOT

Secrétaire : Mme PICOT

N°2019-22 : Convention de partenariat avec la médiathèque du conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon

Rapporteur : Monsieur Loïc GRABER

Cette convention a pour but d'ouvrir les équipements des bibliothèques des deux conservatoires lyonnais aux étudiants, professeurs et personnels de chacun des deux établissements.

Ils pourront ainsi bénéficier :

- d'une part, d'une offre de documentation liée à la musique d'une ampleur exceptionnelle en région, avec un cumul de 94.000 partitions, 21.600 livres, 25.800 CD, 1.250 vidéo, 210 titres de périodiques musicaux et danse. Soit un total dépassant les **145.000 documents**.
- et d'autre part, des ressources numériques mises en place par les deux bibliothèques. A savoir, **17 bases de données** musique/danse proposant plusieurs abonnements streaming audio et vidéo, des bases de données musicologiques, des partitions en lignes, des encyclopédies généralistes, des archives sonores du CNSMDL, etc.

Cette convention officialisera par ailleurs les séances de travail que les bibliothécaires partagent déjà depuis plusieurs années autour du traitement des différents fonds, de l'évolution de leur métier et de la mise en commun de leurs connaissances informatiques.

Le comité syndical, à l'unanimité,

✓ **adopte** la convention de partenariat entre les médiathèques du CRR et du CNSMD jointe au présent rapport ;

✓ **autorise** le président à signer ce document.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Président,


Loïc GRABER